

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Soutien aux associations - Enfance - Fonctionnement et Investissement 4ème répartition 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer des subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations telles que figurant dans les tableaux annexés au rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes :
 - 31.800 € au chapitre 65 du budget départemental
 - 56.310 € au chapitre 204 du budget départemental
- d'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou excède 23.000 € la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet ;
- d'approuver les montants des affectations comme indiqués dans les documents figurant en annexe du rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**